

*Conseil*

*Consejo*

*Council*

**SESSION DU CONSEIL N<sup>o</sup> 95-2  
18 mai 1995**

**Compte rendu de discussion**

Les représentants suppléants du Conseil se sont réunis le 18 mai 1995, à Montréal, pour y tenir une session extraordinaire. L'ordre du jour et la liste des délégués figurent aux annexes A et B respectivement. M. William Nitze (États-Unis) présidait cette session.

**COMPTE RENDU DE DISCUSSION - SESSION N<sup>o</sup> 95-1 (8 FÉVRIER 1995)**

**a) Adoption**

Le compte rendu de discussion est adopté tel qu'il est présenté.

Les membres conviennent de déclassifier le compte rendu de discussion et de le distribuer aux membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) ainsi qu'aux présidents des comités consultatifs nationaux (CCN) et des comités consultatifs gouvernementaux (CCG). Il est en outre décidé de mettre le compte rendu de discussion à la disposition du public.

**Suivi : Secrétaire**

**b) Question en suspens**

Le Mexique mettra au point la version espagnole de toutes les Règles de la Commission; une copie de cette version sera remise aux autres Parties et au Secrétariat d'ici le 30 juin.

**Suivi : Mexique**

**RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF**

Dans son rapport, le directeur exécutif fait le point sur l'organisation et la dotation en personnel du Secrétariat, énumère les divers instruments de gestion que l'on est en train de mettre en place, mentionne brièvement les nombreux résultats tangibles que le programme permettra d'obtenir à temps pour la réunion du Conseil, et rend compte d'un certain nombre d'autres initiatives à caractère opérationnel. Un organigramme est déposé.

Les membres demandent que l'on inscrive le nom des personnes faisant partie du personnel professionnel du Secrétariat ainsi que les dates des activités ou des jalons clés liés à la mise en oeuvre des projets du programme.

**Suivi : Directeur exécutif**

## **BUDGET DE LA CCE**

### **a) Report des fonds budgétaires de 1994**

Les membres adoptent la résolution n° 95-3 (annexe C) approuvant officiellement le report au budget de 1995 de la totalité des fonds inutilisés en 1994.

**Suivi : Directeur exécutif**

### **b) Calendrier de paiement des contributions pour 1995**

Les membres réitèrent leur engagement à verser leurs contributions au Secrétariat au moment prévu et avec régularité. Le Mexique pense pouvoir se conformer au calendrier d'ici le 15 juin, tandis que le Canada compte sur une décision du Trésor dans quelques semaines pour verser le solde de sa quote-part de 1995.

**Suivi : Canada / Mexique**

### **c) Budget de fonctionnement du Comité permanent général (CPG)**

Les membres conviennent d'adopter un budget de 80 000 \$ CAN pour assurer le fonctionnement du CPG; il servira à supporter des dépenses telles que celles liées à la traduction, à l'interprétation, aux téléconférences et à la participation du CCPM, et d'autres dépenses directes de logistique, à l'exclusion, toutefois, des frais de participation des représentants des Parties. Il est demandé au directeur exécutif de recommander une source de financement appropriée.

**Suivi : Directeur exécutif**

## **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CCPM**

Le président du CCPM, Jacques Gérin, fait un compte rendu de la dernière session du Comité (les 27 et 28 avril) en soulignant les progrès réalisés dans la planification des consultations publiques portant sur les lignes directrices relatives aux communications factuelles, et en offrant la collaboration du CCPM pour planifier le volet public de la prochaine session ordinaire du Conseil. M. Gérin fait remarquer que le Conseil n'a pas encore répondu officiellement aux trois avis formels du CCPM et il invite les membres à envisager des mécanismes de réponse appropriés. M. Gérin conclut son exposé en invitant à nouveau les Parties à assister aux sessions du CCPM.

À la suggestion du Canada, les membres acceptent que ce dernier coordonne, jusqu'à avis contraire, les réponses aux communications officielles du CCPM.

**Suivi : Canada**

## **LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS FACTUELLES**

Les représentants du CPG et du Secrétariat font état des progrès enregistrés dans la préparation du document à publier en vue des consultations publiques. Les membres conviennent qu'il est urgent de terminer au plus vite la rédaction de ce document afin que le processus de consultation que coordonnera le CCPM soit ouvert, participatif et structuré.

Les membres concluent la discussion en :

- chargeant le CPG de poursuivre les discussions, de sorte que le document soit remis au CCPM d'ici le 1<sup>er</sup> juin en vue de la consultation publique;

- demandant au CCPM de communiquer au Conseil les résultats de la consultation dans les 90 jours suivant la réception de ce document;
- reconnaissant à un gouvernement déterminé le droit de faire part de son opinion au CCPM concernant toute question qui n'a pas donné lieu à une entente entre les Parties;
- exprimant à nouveau leur désir que le processus de consultation soit ouvert et participatif;
- convenant que l'on mette la dernière main aux lignes directrices peu après avoir reçu le rapport sur la consultation.

**Suivi : CPG / président du CCPM**

## **IMPÔTS SUR LE REVENU ET ACCORD DE SIÈGE**

Les membres font le point sur la régularisation de la situation fiscale des employés du Secrétariat. Le Mexique et les États-Unis s'engagent à répondre à la condition de « réciprocité » réclamée par le Canada. Le Canada et le Mexique sont résolus à remplir le questionnaire des États-Unis, qui constitue un préalable à l'élaboration d'un accord de remboursement avec le Secrétariat. Les membres conviennent de maintenir les mesures provisoires que le directeur exécutif a exposées en grandes lignes dans sa note du 4 avril 1995 tant que cette affaire ne sera pas définitivement réglée.

**Suivi : Canada / Mexique / États-Unis / directeur exécutif**

Étant donné les responsabilités constitutionnelles des provinces dans des domaines tels que la fiscalité, l'éducation et l'immatriculation des véhicules, il est impératif de conclure une entente avec le gouvernement du Québec pour qu'il reconnaisse officiellement les privilèges de la Commission, du Secrétariat et des employés du Secrétariat. Les membres adoptent la résolution n° 95-4 (annexe D) autorisant le directeur exécutif à négocier une telle entente.

**Suivi : Directeur exécutif**

## **OBLIGATIONS DES PARTIES EN VERTU DE L'ACCORD**

Les membres discutent brièvement de la façon la plus adéquate de rendre compte des mesures qu'ils prennent pour s'acquitter de leurs obligations au titre de l'Accord. Ils considèrent comme nécessaire de trouver des mécanismes pour se tenir mutuellement au courant de l'application de telles mesures, tout en prenant note qu'il leur incombe d'en faire état dans le « rapport annuel ». À titre de mesure initiale, les Parties conviennent de se plier à l'exigence du rapport annuel. Les membres reportent à la prochaine session la discussion sur les mécanismes qui leur permettront de s'informer mutuellement.

**Suivi : CPG / Secrétariat**

## **PROGRAMME DE TRAVAIL DE 1995**

Le directeur exécutif mentionne le travail significatif que le Secrétariat est en train d'accomplir et les efforts déployés pour canaliser l'action, accroître la valeur et éviter les doubles emplois. Il fait référence à sa note du 25 avril énumérant les projets qui porteront fruit à court terme en Amérique du Nord et les résultats tangibles que l'on obtiendra d'ici la prochaine session ordinaire du Conseil. Le directeur exécutif mentionne également les projets dont le délai d'exécution est plus long que les autres. Il accepte la suggestion des membres préconisant d'indiquer le nom du chargé de programme sur chaque énoncé de projet.

**Suivi**

**:**

**Directeur**

**exécutif**

## **SUJETS SPÉCIAUX**

Les membres examinent un certain nombre de sujets spéciaux pouvant mériter une attention particulière à la prochaine session du Conseil et être mis en évidence dans le rapport annuel. Les membres décident que les quatre sujets qui suivent et les projets qui s'y rattachent (sujet à discuter ultérieurement) ont un caractère prioritaire et doivent faire l'objet d'un rapport verbal ou écrit aux Ministres lors de la prochaine session ordinaire du Conseil : « La protection de l'habitat et des espèces »; « L'efficacité énergétique et le changement climatique »; « L'autoroute de l'information sur l'environnement »; et « La réduction des risques pour la santé humaine ».

**Suivi : Directeur exécutif**

## **PROCHAINE SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL**

Les membres confirmeront au Mexique, le pays hôte, si les dates du 11 au 13 octobre leur conviennent pour la prochaine session ordinaire du Conseil qu'il est prévu de tenir à Oaxaca.

**Suivi : Canada / États-Unis**

## **PROPOSITION DE CONSULTATIONS SUR LE BOIS D'OEUVRE**

À la suite d'une courte discussion pour déterminer s'il est opportun que la Commission apporte sa collaboration au processus de consultation canado-américain sur le commerce du bois d'oeuvre et d'autres questions forestières connexes, les membres concluent qu'il n'est pas nécessaire que la Commission intervienne pour le moment.

## **COLLABORATION DE LA CCE AVEC L'OCDE ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

Les membres discutent pour savoir s'il est opportun que la CCE collabore ou coopère avec l'OCDE ou d'autres organisations internationales dans le cadre d'activités choisies. Ils en arrivent à la conclusion que, pour le moment, le Secrétariat ne doit pas chercher à obtenir un statut permanent au sein de l'OCDE ou d'autres organisations internationales, et qu'il incombe aux Parties, étant donné qu'elles participent régulièrement à des tribunes internationales, de signaler au Secrétariat les initiatives et les possibilités qui en ressortent. Les membres font remarquer que le directeur exécutif a le pouvoir de décider si le Secrétariat peut participer à des activités déterminées et d'élaborer, de façon efficace, une stratégie visant à lier les travaux de la CCE avec d'autres initiatives de niveau international.

**Suivi : Parties / directeur exécutif**

## **PUBLICATIONS NATIONALES DE LA CEC**

À la lumière d'une initiative canadienne, les membres étudient une proposition suggérant de concevoir une publication destinée à informer les populations respectives du Canada, du Mexique et des États-Unis au sujet de l'Accord et de la Commission. Les membres s'entendent pour que le Secrétariat prépare un document d'information de base dont les trois pays pourront se servir et auquel ils auront la possibilité d'annexer un document distinct à l'intention de leurs habitants.

**Suivi : Secrétariat**

**RAPPORT ANNUEL**

Les membres examinent un projet de plan de travail relatif à l'établissement du premier rapport annuel. Ils demandent au CPG et au Secrétariat d'exécuter le plan de travail tel qu'il est proposé, en vue de faire approuver le rapport par le Conseil lors de sa session ordinaire et de le publier vers la fin de l'année. Les membres étudieront l'état d'avancement du projet au cours de leur prochaine session.

**Suivi : Comité permanent général**

**OBLIGATIONS EN VERTU DU PARAGRAPHE 10(7) DE L'ACCORD**

La discussion à ce sujet est reportée à une session ultérieure.

**PROCHAINE SESSION**

Les membres conviennent de tenir leur prochaine session le 25 août à Montréal, sous la présidence de M. José Luis Samaniego (Mexique).

Rédigé par Gilles Lamoureux  
Le 20 juillet 1995

**SESSION N° 95-2 DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS**

Montréal, le 18 mai 1995

**ORDRE DU JOUR**

PRÉSIDENT : William Nitze (É.-U.)

10 h 30 - 12 h 30 Séance du matin :

- Remarques préliminaires
- Adoption du procès-verbal
- Adoption du compte rendu des discussions de la session n° 95-1
- Rapport du directeur exécutif
- Budget de la CCE :
  - Adoption du report des fonds
  - Calendrier de paiements (contributions pour 1995)
  - Budget de fonctionnement du CPG
- Rapport du président du CCPM
- Communications factuelles
  - Rapport du CPG sur les questions en suspens
  - Règlement, par les représentants suppléants, des questions en suspens :
    - Texte concilié
    - Processus de consultation publique

12 h 30 - 14 h 30 Déjeuner au siège de la CCE

14 h 30 - 17 h 30 Séance de l'après-midi :

- Impôts sur le revenu et Accord de siège
- Obligations des Parties conformément à l'Accord
- Fonds de mise en oeuvre des projets et Programme de travail pour 1995
- Thèmes spéciaux
- Prochaine session régulière du Conseil
- Proposition de consultations sur le bois d'oeuvre
- Participation de la CCE à l'OCDE et d'autres organisations internationales
- Communications et relations avec le public
  - Proposition du Canada au sujet de publications émanant des pays membres de la CCE
  - Rapport annuel de la CCE
- Autres questions

- Prochaine session des représentants suppléants

**Représentants Suppléants - Session 95-2**

Montréal, le 18 mai 1995

Liste des participants

**Canada**

Représentant suppléant

Anthony Clarke

Andy Bowcott  
Ann Cronin-Cossette  
Denis Langlois  
Richard Saucier  
Lori Young

**Mexique**

Représentant suppléant

José Luis Samaniego

Mario Aguilar  
Cynthia Ickowicz  
Hugo Perezcano  
Jaime Palafox  
Raúl Urteaga

**États-Unis**

Représentant suppléant

William Nitze

Laura Neuwirth  
William Pistor  
Ann Rowley  
Serena Wilson  
Patrick Wheeland

**CCPM**

Jacques Gérin  
Jean Richardson

Montréal, le 18 mai 1995

RÉSOLUTION DU CONSEIL : N° 95-3

**Report du solde des fonds du budget de 1994**

LE CONSEIL :

Notant que l'alinéa 6(2)*b*) des Règles financières prescrivent que les fonds de l'année précédente peuvent être portés au crédit du Fonds général jusqu'à concurrence de 5 % du budget de ladite année :

Autorise par exception le Secrétariat à reporter au budget de 1995 la totalité des fonds non utilisés du budget de 1994.

Approuvé au nom du Conseil :

José Luis Samaniego (Mexique)  
William Nitze (États-Unis)  
Anthony Clarke (Canada)

Certifié par :

---

Victor Lichtinger  
Directeur exécutif

Montréal, le 18 mai 1995

RÉSOLUTION DU CONSEIL : N° 95-4

**Conclusion d'un accord de siège avec le gouvernement du Québec**

LE CONSEIL :

Conscient qu'il est nécessaire de faciliter l'établissement et la gestion du Secrétariat de la Commission de coopération environnementale;

Autorise par la présente le Directeur exécutif du Secrétariat de la Commission à négocier, en son nom, en consultation avec les Parties, un accord de siège avec le gouvernement du Québec;

Et l'autorise de plus à signer ledit accord au nom de la Commission une fois que les Parties l'auront approuvé.

Approuvé au nom du Conseil :

Jose Luis Samaniego (Mexique)  
William Nitze (États-Unis)  
Anthony Clarke (Canada)

Certifié par :

---

Victor Lichtinger  
Directeur exécutif